

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DOMAINE DE BEL AIR
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 8, rue de Vendières
51170 COURLANDON
RCS REIMS 991 302 811

PROCES-VERBAL DE DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre, à 9 heures,
Au siège social,

Monsieur David LAVOYE, demeurant à [REDACTED]
propriétaire des 100 actions de 1 € chacune émises par la société par actions simplifiée
DOMAINE DE BEL AIR, associé unique de ladite société et président.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, DOMAINE DE BEL AIR, associé unique, a préparé le
changement de dénomination sociale de la société.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- modification de la dénomination sociale,
- modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- pouvoirs pour les formalités.

Première décision

L'associé unique, décide de modifier la dénomination sociale de la société pour devenir
DOMAINE D'AMIGNY-ROUY avec effet ce jour.

Deuxième décision

L'associé unique, comme conséquence de sa décision qui précède, décide de modifier l'article 3
des statuts comme suit :

ARTICLE 3 - Dénomination sociale

La dénomination de la Société est : **DOMAINE D'AMIGNY-ROUY**

Tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers et notamment les lettres,
factures, annonces et publications diverses, doivent indiquer la dénomination sociale précédée ou
suivie immédiatement des mots «Société par actions simplifiée» ou de l'abréviation «SAS», de
l'énonciation du capital social ainsi que du numéro d'immatriculation de la Société au Registre du
Commerce et des Sociétés.

Troisième décision

L'associé unique, décide la mise en activité de la société à compter de ce jour.

Quatrième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique

Pour copie conforme,

